



Salaire différent offre emploi + différence prime

Par **Monier Remy**, le **03/12/2017** à **10:13**

Bonjour a tous,

Je me presente, Rémy , 26 ans et affréteur dans une usine du Sud de la france.

J'espère ne pas me tromper de catégorie si c'est le cas désolé mais c'est mon premier message sur le forum.

Je viens vers vous car j'ai quelques questions concernant ma remuneration.

J'ai accepté un poste en interne. Pour le recrutement, l'entreprise avait diffusé une offre d'emploi sur pôle emploi avec "2060 € brut par mois sur 13 mois comme rémunération". Hors je me retrouve avec un salaire brut sur ma fiche de paye de 1880€.

Est ce normal ? Pouvez vous m'expliquer cette différence ?

Et dernier3 question, cela concerne des primes.

Dans mon entreprise les derniers entrés ont un contrat à 40h (1829 h / an je crois) et les anciens un contrat de 37.5h.

Les anciens ont droit à une prime de transport mais moi je n'y ai pas droit, sous prétexte que nous avons les nouveaux contrats?

Est ce que cela est normal aussi ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement

Rémy

Par **P.M.**, le **03/12/2017** à **10:25**

Bonjour,

Ce n'est pas à nous d'expliquer la différence mais éventuellement à l'employeur qui, s'il y a modification de poste voire de qualification aurait dû conclure un avenant avec vous...

Il faudrait savoir ce que vous appelez prime de transport mais normalement l'employeur doit

vous rembourser l'abonnement aux transport en commun sur présentation du coupon, c'est sans rapport avec l'horaire de travail lorsqu'il est à temps complet...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **Monier Remy**, le **03/12/2017** à **10:39**

En ce qui concerne l'avenant de contrat, je l'attends toujours depuis presque 1 mois maintenant. Après je demande par rapport à ça voir si quelqu'un a déjà été dans mon cas .
Et pour la prime de transport, cela se présente sous la forme d'une prime de 100€ sur la fiche de paye, il y a une ligne en bas de la fiche de paye intitulée "prime de transport" d'un montant de 100€.

Par **P.M.**, le **03/12/2017** à **10:54**

On ne sait pas à quoi correspond ce salaire de 1880 € et si c'est celui du poste précédent mais vous pourriez invoquer une absence d'accord de votre part...
Si votre horaire de travail est supérieur à 35 h, il devrait être détaillé les heures normales et supplémentaires sur les feuilles de paie...
La prime de transport est vraisemblablement un salaire dissimulé si elle ne correspond à aucune situation particulière pour les salariés concernés...

Par **Monier Remy**, le **03/12/2017** à **10:57**

1880 correspond à mon nouveau salaire du poste qui était proposé sur pôle emploi à 2060 brut sur 13 mois. Avant j'étais à 1820 brut par mois.

Oui a ce que j'ai compris, il.y a quelques temps plutôt que d'augmenter tous les salariés, ilq.ont rajoutés cette prime pour tout le monde mais depuis l'instauration des nouveaux contrats pour les nouveaux arrivants, il.ny a plus de prime de transport.

Par **P.M.**, le **03/12/2017** à **11:14**

On ne sait toujours pas si 1880 € est le salaire de base pour 35 h ou pour l'horaire contractuel apparemment de 40 h...

Par **Monier Remy**, le **03/12/2017** à **11:24**

1880 est ce que je touche pour 40h. C'est mon salaire de base brut qui est inscrit sur ma fiche

de paye

Par **P.M.**, le **03/12/2017** à **11:34**

Ce n'est donc pas le salaire de base puisque je vous ai expliqué qu'à celui-ci s'ajoutent les heures supplémentaires au-delà de 35 h...

Par **Monier Remy**, le **03/12/2017** à **11:42**

Ah ok d'accord. Désolé mais j'ai du mal à comprendre toutes les differences dans tous ces contrats.

Et donc cela correspond à l'offre ou non ?

Par **Monier Remy**, le **03/12/2017** à **11:59**

Ah ok d'accord. Désolé mais j'ai du mal à comprendre toutes les differences dans tous ces contrats.

Et donc cela correspond à l'offre ou non ?

Par **P.M.**, le **03/12/2017** à **13:09**

Tout dépend si c'est le salaire total et si l'offre correspondait à votre profil...

Par **Monier Remy**, le **03/12/2017** à **16:03**

D'accord merci.

Je pense que le mieux est d'attendre mon avenant et d'en discuter avec le superieur.

Et par rapport à la prime de transport, c'est vraiment normal que nous ne l'ayons pas par rapport aux autres ?

Par **P.M.**, le **03/12/2017** à **16:26**

Ce qui est anormal apparemment en tout cas c'est que les salariés qui l'ont l'aient sous cette forme...

Par **Monier Remy**, le **03/12/2017 à 16:30**

Oui voila,c'est ce que je me dis, que sous cette forme et cet intitulé, tout le monde peut y prétendre normalement non ?

Par **P.M.**, le **03/12/2017 à 16:44**

Personne ne peut y prétendre au contraire si cette prime est un salaire dissimulé qui n'est pas destinée à indemniser des frais de transport ou une incommodité supplémentaire...